

INTERPELLATION

À quand un Règlement du personnel du XXI^e siècle à Nyon ?

Le Règlement du personnel de la Ville de Nyon date des années 1960 et il n'est plus adapté aux enjeux actuels. Si la Municipalité a eu la volonté de le réviser depuis au moins 2014, rien n'a malheureusement abouti à ce jour. De manière répétée, dans ses vœux de 2016, 2017 et 2018, la commission de Gestion a pourtant demandé la finalisation et mise en œuvre rapide de ce règlement.

Au regard des difficultés de gestion que rencontre actuellement la Municipalité, les interpellant·e·s estiment qu'il doit être une priorité que ce règlement soit enfin adopté et qu'il comprenne des articles en adéquation avec son époque, notamment dans le cadre de la protection du climat social. Les employé·e·s méritent en effet d'avoir de meilleures conditions cadres, grâce à un règlement qui reprend les avancées sociales en usage désormais chez de nombreux employeurs.

Par exemple, plusieurs règlements de personnel d'administration publique intègrent une clause interdisant formellement le harcèlement sexuel et moral¹ et comprenant le terme de mobbing, parfois assorti d'une définition claire. La procédure à suivre si l'on est concerné·e par un conflit ou du harcèlement peut y être détaillée. On y trouve aussi que la Municipalité doit veiller à ce que le climat de travail soit sain et que l'intégrité de chacune et chacun soit respectée. En cas de conflit, le recours à une structure indépendante compétente à décider de l'ouverture d'une enquête doit également être inscrite dans le règlement.²

En résumé, les interpellant·e·s posent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Que peut faire la Municipalité pour faire adopter au plus vite le nouveau règlement du personnel ?
2. La Municipalité compte-elle y intégrer des clauses spécifiques et détaillées à la protection d'un climat de travail sain ?
3. Le recours à une structure indépendante y sera-t-il formalisé ?

Alexander Federau, Armelle DuPasquier, Marius Diserens, Christos Kornaros, Alexia André Séguy, Ariane Schwab Hug, Julie Baumgartner, pour le Parti des Vert·e·s

Chloé Besse, Monique Chevally Piguet pour le Parti Socialiste

Déposé à Nyon le 19 janvier 2022

¹ [Règlement du personnel – Ville de Bussigny](#) Art. 34-35

² [102.1 Règlement pour le personnel de l'administration communale, Ville de Lausanne](#) Art. 56b